

Mgr Michel Dubost, évêque d'Evry du 6 juillet 2007

Publié le 6 juillet 2007
2 minutes

A tous les prêtres du diocèse »

« *Mgr Michel Dubost* » du 6 Juillet 2007

Le texte du « Motu proprio » sur la messe dite de St Pie V vient de paraître. Il nous faut maintenant en assurer « la réception ». Nous y travaillerons au Conseil Presbytéral de la rentrée. En attendant il me semble important de situer ce texte pour notre diocèse.

- Le Pape explique que ce texte a pour but de construire la paix entre chrétiens. Il convient de garder cet objectif.

- Il n'y a qu'une forme « ordinaire » et « normale » de célébrer la messe, celle du missel de Paul VI. La forme prescrite par le missel de 1962 demeure une forme « extraordinaire ». Cela dit, tous les prêtres, peuvent s'ils le désirent, lorsqu'il n'y a pas de participation de fidèles, célébrer avec le rituel « tridentin » et ils peuvent aussi célébrer ainsi s'il existe une demande stable de paroissiens suffisamment nombreux. Il en va de même pour la célébration des sacrements. Les mesures prendront effet le 14 septembre 2007.

- Seuls les prêtres et les fidèles qui reconnaissent la légitimité et la valeur de la messe de Paul VI peuvent être autorisés à utiliser le missel de 1962. A fortiori, ils doivent accepter le Concile Vatican II.

- * Dans notre diocèse, une messe est célébrée chaque dimanche à Athis Mons avec le missel de 1962.

Il est évident que la demande du Pape nous invite à continuer les efforts déployés dans le diocèse pour améliorer la qualité de nos célébrations. Les équipes liturgiques doivent être soutenues et invitées à respecter les demandes de la présentation générale du missel de Paul VI.

Je sais que vous ferez pour le mieux... et je vous souhaite de bonnes vacances.

+ Michel Dubost

Évêque d'Evry-Corbeil-Essonnes